

Protection sociale complémentaire : les dernières évolutions – PSDE

L'évolution législative en matière de prévoyance s'accroît et nous devons actualiser nos produits, process et méthodes en permanence pour pouvoir nous adapter, vérifier la conformité des contrats et fiabiliser nos pratiques

Code produit : PSDE

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public :

Toute personne ayant déjà des connaissances sur la prévoyance collective : responsables de ressources humaines, juristes, intermédiaires d'assurance, gestionnaires, commerciaux de sociétés d'assurances, conseillers clientèle des mutuelles et institutions de prévoyance

Prérequis :

aucun

Objectif

- Repérer et analyser les dernières évolutions juridiques en matière de santé prévoyance
- Evaluer l'impact financier de ces changements sur le budget entreprise
- Vérifier la conformité du ou des contrats collectifs
- Fiabiliser les réponses apportées aux entreprises et à leurs salariés

Programme de la formation

1- Evolution des prises en charges en frais de santé

- Résultats du comité de suivi de la réforme et prévisions d'extension 100 % santé

- Tiers payant intégral et plan ROC des hôpitaux
- Nouvelles prises en charge du RO

2- Surcomplémentaires

- Effets de l'OPTAM et l'OPTAM Co

3- Régulation infra-annuelle des contrats collectifs santé

- Mise en place pour les contrats d'entreprises, allègement des modalités avec le décret d'application de l'article 17 de la loi du 16 août 2022

4- Evolutions du régime général en matière de prévoyance lourde

- Travail à temps partiel pour motif thérapeutique
- PLFSS 2022 et conditions attendues du congé paternité

5- Modifications législatives du régime complémentaire collectif

- Arrêts de travail : conditions d'attribution des IJSS et des IJC
- Position des organismes assureurs sur l'arrêt Flory et l'application de l'article 7 de la loi Evin liées aux revalorisations
- Nouvelle définition de catégories objectives : ANI 2017 relatif à la prévoyance des cadres, décret du 30/07/21 et calendrier de mise en place
- Obligation de maintien du contrat collectif en cas de suspension de travail communautaire
- Portabilité et spécificités liées aux liquidations judiciaires

6- Risques de l'employeur en cas de non souscription ou non conformité du contrat collectif

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences